Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_19-DE

CM2 2026/028

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 20 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 20 octobre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Charlotte DESMARETZ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Aurélie VANNECKE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, M. COUVILLERS Nicolas, Mme Peggy CUISINIER, M. Pierre PRINGARBE.

Étaient absents représentés : Mme Karine DERUELLE (pouvoir donné à Mme Peggy CUISINIER), M. David URBAIN (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.19 DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT À MAISONS & CITÉS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE BERGUES ET RUE DE SAINT-AMAND

Monsieur Jeremy ROBBE, expose au Conseil Municipal que Maisons et Cités a formulé une demande pour garantir l'emprunt du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 25 logements locatifs sociaux situés rue de Bergues et rue de Saint-Amand à Marles-les-Mines.

Il convient d'accorder la garantie de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLS d'un montant total de 3.145.566,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°193157 constitué de trois lignes de prêt détaillés ci-dessous :

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735319 PLS Foncier – PLSDD 2026 pour 932.874,00 €,

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735320 PLS – PLS DD 2026 pour 1.163.942,00 €,

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735321 CPLS – Complémentaire au PLS 2026 pour 1.048.750,00 €.

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le Contrat de prêt N°193157 d'un montant de 3.145.566,00 € annexé, souscrit par la Maisons & Cités, l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations constitué de trois lignes de prêts détaillés ci-dessous ;

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735319 PLS Foncier – PLSDD 2026 pour 932.874,00 €,

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735320 PLS – PLS DD 2026 pour 1.163.942,00 €,

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735321 CPLS – Complémentaire au PLS 2026 pour 1.048.750,00 €.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_19-DE

VU la demande de Maisons & Cités formulée pour garantir l'emprunt du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 25 logements locatifs sociaux situés rue de Bergues et rue de Saint-Amand à Marles-les-Mines, dans les conditions précitées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jeremy ROBBE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt PLS d'un montant total de 3.145.566,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°193157 constitué de 3 lignes de prêt détaillés ci-dessous :

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735319 PLS Foncier – PLSDD 2026 pour 932.874,00 €,

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735320 PLS – PLS DD 2026 pour 1.163.942,00 €,

Contrat de prêt 193157 ; ligne de prêt 5735321 CPLS – Complémentaire au PLS 2026 pour 1.048.750,00 €.

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2026 a été, le 20 octobre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.** **Ont signé les membres présents.** **Pour extrait certifié conforme.** **Certifié exécutoire,** **Marles-les-Mines, le 27 octobre 2026**
Le Maire,	**Le Maire,**
Mason MOREAU	**Mason MOREAU**

MAIRIE DE MARLES-LES-MINES 62540

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.19 DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT À MAISONS & CITÉS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE BERGUES ET RUE DE SAINT-AMAND